

~~XXDEX~~~~XXÉDUCATION NATIONALE~~

ARCHITECTURE

## ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT

~~Le Ministre de l'Éducation Nationale~~

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 Juillet 1927 et la loi du 27 Août 1941 ;

LA Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T É :

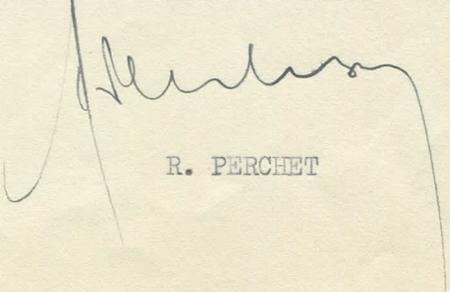
Article premier. - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades sur rue et le versant de toiture correspondant, de la maison à pans de bois à étage en encorbellement, sise rue des Boucheries à CHATELDON, (Puy-de-Dôme), figurant au cadastre sous le N° IO66 Section F et appartenant à Melle PLANCHE Anna, née le 28 Septembre 1897 à PUY-GUILLAUME (Puy-de-Dôme), sans profession, domiciliée à CHATELDON, célibataire.

Article 2. - Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de CHATELDON, et à la propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 5 MARS 1959

Pour le Ministre et par Délégation  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARCHITECTURE

  
R. PERCHET